



# APPEL À PROJET COUPS DE POUCE 2023

---

## Notice de candidature

### Intention

Les dernières années ont vu une mobilisation sociale et politique sans précédent contre les violences faites aux femmes. **Paradoxalement, de nombreuses associations d'aide aux femmes victimes de violences en France rencontrent d'importantes difficultés financières.**

**Ces dernières restent à ce jour sous-dotées et dans l'incapacité de répondre à l'afflux de victimes dont elles sont les premières interlocutrices par manque de moyens.** La parole des femmes se libère et c'est une bonne nouvelle - les faits de violences conjugales dénoncés aux forces de l'ordre ont ainsi augmenté de 82% depuis 2016. Effet corollaire, les associations de terrain qui accueillent, accompagnent les femmes victimes de violences et leur permettent de se reconstruire constatent une augmentation considérable des besoins sans que leurs moyens publics n'augmentent d'autant, et alors qu'ils étaient déjà insuffisants.

Alors que 2023 a marqué le 4ème anniversaire du Grenelle contre les violences conjugales, et malgré l'augmentation du budget de l'Etat depuis 2019, **le budget dépensé par l'Etat pour chaque femme victime de violences accompagnée a ainsi baissé de plus de 25%.**

Les associations font face à l'explosion des demandes d'accompagnement dans un contexte inflationniste, tandis que la période du Covid en a déstabilisé beaucoup à la fois avec l'augmentation des besoins constatés mais aussi en induisant des recettes exceptionnelles non pérennes. **Certaines, au bord de la faillite, doivent aujourd'hui fermer des dispositifs essentiels pour les femmes victimes de violences.**

C'est face à cette situation que la Fondation des Femmes a lancé en septembre 2023 un fonds d'urgence afin de venir en aide aux associations en difficulté.

Parallèlement, la question de l'égalité continue de mobiliser toujours plus de personnes et de susciter l'engagement. Ainsi de nouvelles initiatives innovantes continuent d'émerger et d'apporter des solutions concrètes à la problématique des inégalités, sans pour autant réunir les financements nécessaires à leur démarrage.

Dans ce contexte, en cette fin d'année 2023 la Fondation des Femmes apportera via cet appel à projets un soutien aux associations rencontrant des difficultés financières et un soutien aux nouveaux projets en manque de financements pour pouvoir répondre aux différents enjeux des associations féministes. Par ailleurs, c'est aussi dans le cadre de cette campagne de financement que seront alloués les dons collectés lors de la Nuit des Relais du 8 juin 2023 à Bordeaux.

Nous sommes fières de proposer ce soutien de fin d'année aux associations, fruit de la générosité exceptionnelle des mécènes, donateurs et donatrices, bénévoles et de l'équipe salariée de la Fondation des Femmes.

## Calendrier

### 1. Phase de candidature

- Appel à projets ouvert **du 14 novembre au 29 novembre 2023**
- Choix des projets par le Comité exécutif de la Fondation des Femmes : **20 décembre 2023**
- Notification des résultats : **22 décembre 2023**

## Procédure de sélection



## Critères d'éligibilité

- **NON LUCRATIF** : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations, loi 1901, des fondations, des ONG, ou toute autre structure à **but non lucratif**.
- **DROITS DES FEMMES** : La Fondation des Femmes finance uniquement des structures dont la mission est **exclusivement dédiée** à la promotion des droits des femmes (promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, développement de la santé des femmes...). Ainsi, ne peuvent pas être financées des structures plus généralistes dont une partie de leur activité est dédiée à cette mission.
- **FRANCE** : La Fondation des Femmes ne peut financer que des associations françaises dont les projets sont menés en France (métropolitaine et Outre-Mer).
- Les organismes ne peuvent présenter qu'un seul dossier aux Coups de Pouce.
- Les organismes déjà soutenus par la Fondation des Femmes peuvent candidater de nouveau. Cependant, les associations lauréates d'un Grand Prix en 2023 ne sont pas éligibles pour cet appel à projets.
- Les organismes peuvent présenter un nouveau projet, un projet déjà en cours, ou l'ensemble des activités de l'association.
- La Fondation des Femmes accepte autant de financer intégralement un projet que d'être co-financeur.
- Cette campagne de financement ne finance pas les projets non-associatifs ou individuels (les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires...), les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire, les associations à caractère religieux ou affiliées à un parti politique.

## Critères de qualité des demandes :

- **Identification claire des bénéficiaires** (directes et indirectes) et de leur profil.
- **Impact du projet/de l'association** et intérêt pour le bien commun.
- **Effet de levier** : le financement de la Fondation des Femmes étant ponctuel, une attention particulière sera portée à l'impact déterminant de la subvention pour permettre à l'association d'améliorer sa situation financière.
- **Degré d'innovation** : la Fondation des Femmes accorde une attention particulière aux projets innovants se saisissant de nouvelles problématiques et de nouveaux outils afin de toujours mieux agir pour les droits des femmes. Cela ne signifie pas

forcément un nouveau projet, il est possible de démontrer le degré d'innovation d'un projet d'association déjà existant et s'adaptant à la situation actuelle.

- **Suivi et évaluation** : dans une démarche de transparence, il nous est important de pouvoir suivre et évaluer la mise en œuvre et le succès d'un projet et ainsi de pouvoir communiquer clairement à nos donateur.rice.s sur les projets que nous soutenons. Des objectifs et indicateurs de résultats efficaces et pertinents sont donc indispensables.
- **Cohérence et complémentarité** par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation des Femmes.
- **Travail en partenariat** : la coopération entre associations et autres acteurs sociaux est cruciale pour la Fondation des Femmes; une attention particulière sera portée à l'ancrage du projet dans l'écosystème associatif.

## **Description: Soutien exceptionnel au fonctionnement et aux projets en manque de financements**

### **1. Un soutien pour répondre aux difficultés financières particulières que rencontrent les associations - le Fonds d'Urgence de la Fondation des Femmes**

De nombreuses associations d'aide aux femmes victimes de violences et aux femmes en situation de vulnérabilité en France rencontrent d'importantes difficultés financières. En cause principalement, des financements publics insuffisants, une hausse de l'afflux des demandes d'accompagnement dans un contexte d'inflation et une déstabilisation des organisations qui se poursuit après la crise du Covid-19 en France.

**Afin de soutenir les associations du secteur de l'égalité femme / homme, la Fondation des Femmes a lancé un Fonds d'Urgence en septembre 2023.**

Ce soutien sera constitué d'un soutien financier attribué en fonction des besoins réels des associations et des demandes reçues. Cette subvention pourra être utilisée pour combler un déficit en 2023 et pour des besoins en 2024.

Elle pourra être complétée par un accompagnement personnalisé en fonction des situations des associations.

*Pour information, les enveloppes des Coups de Pouce s'étendent habituellement entre 2 000€ et 10 000€, mais vous pouvez faire une demande de soutien plus importante en fonction de vos besoins. Les demandes d'un montant supérieur à 10 000€ demanderont un dossier plus important et des pièces complémentaires à fournir.*

En plus du respect des conditions de l'éligibilité et des critères de qualité que nous considérons habituellement, nous prêterons attention à tout élément justificatif permettant de prouver le caractère exceptionnel du déficit et les actions mises en place pour le surmonter de manière déterminante grâce à ce soutien.

## 2. Un soutien pour les projets en manque de financements

L'accès aux droits des femmes et à l'égalité continuent de mobiliser le secteur associatif.

La Fondation des Femmes, par cette campagne de financement, vise à soutenir les petites et nouvelles initiatives innovantes qui émergent et apportent des solutions concrètes aux enjeux féministes.

Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 10 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2023 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois.

*Exemples : Projets en manque de financements, jeunes projets, communication, événementiel, accompagnement, etc ...*

**Les associations ayant déjà été soutenues par la Fondation des Femmes en 2023 ne sont pas éligibles.**

## 3. Un soutien pour les associations de Nouvelle Aquitaine - la Nuit des Relais Bordeaux 2023

Le 8 juin 2023 se tenait la **Nuit des Relais Bordeaux de la Fondation des Femmes**, une course festive et solidaire pour collecter des fonds pour les associations d'accompagnement des femmes vulnérables et victimes de violence en Nouvelle Aquitaine.

Grâce à la mobilisation des donateurs et donatrices et des mécènes de la Fondation des Femmes, ce sont près de 40 000€ qui ont été collectés à destination des associations.

Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 10 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2023 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois.

*Exemples : Accompagnement, sensibilisation, projets en manque de financements, jeunes projets, communication, événementiel, accompagnement, etc ...*

### **Comment déposer une demande :**

Merci de remplir le formulaire de candidature pour la présélection : [ICI](#)  
(ou copier le lien : <https://forms.gle/j687FUDgiR3AonVQA>)

Pour toute question : [coupsdepouce@fondationdesfemmes.org](mailto:coupsdepouce@fondationdesfemmes.org)